

JOURNÉE D'ACTUALITÉ

La nouvelle
compétence
« Gestion des
milieux aquatiques
et prévention des
inondations,
Enjeux et
conséquences pour
les collectivités »

ROUEN - LE 25 AVRIL 2016



La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 a attribué au bloc communal une compétence ciblée et obligatoire de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » ou GEMAPI. La loi NOTRe a reporté au 1er janvier 2018 l'entrée en vigueur de la GEMAPI.

Cette nouvelle compétence est un enjeu majeur pour préserver les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités à une échelle hydrographique cohérente et pour asseoir la prévention des inondations dans l'aménagement du territoire conformément aux préconisations de la Stratégie Nationale de gestion du Risque inondations.

Cette journée d'actualité poursuit les objectifs suivants :

- > Définir les principaux enjeux de cette nouvelle compétence pour les collectivités.
- > En déduire les impacts organisationnels, techniques et financiers pour les collectivités.
- > Préparer la mise en place de cette nouvelle compétence en Normandie.

PROGRAMME

A partir de 9h00 Accueil des participants

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI ISSUE DE LA LOI MAPAM

9h30 - 10h15 Présentation générale du cadre de la loi et ses décrets d'application, notamment le décret « digues ».

- L'esprit de la loi
- Les enjeux pour les collectivités
- La responsabilité des élus
- La gouvernance de la compétence « eau »
- Distinction entre EPTB et EPAGE

10h15 - 10h45 La déclinaison locale avec le panorama de la gouvernance par département

10h45 - 11h00 Pause

DEUXIÈME PARTIE

CRÉATION / TRANSFORMATION DES SYNDICATS

11h00-12h00 Les procédures administratives liées à la création ou à la transformation des syndicats

12h00-13h30 Pause déjeuner

TROISIÈME PARTIE

LA MISE EN ŒUVRE EN LIEN AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCERNÉS

13h30 - 16h00 Retour d'expérience de 3 collectivités qui nous feront part de leur cheminement sur les points suivants :

- 1) la gouvernance
- 2) les problématiques juridiques
- 3) le recensement des ouvrages
- 4) les étapes administratives
- 5) les procédures financières, et, en transversal à ces 5 thématiques : de quel accompagnement les collectivités ont-elles pu bénéficier ?

16h00 - 16h30 Les perspectives régionales ; et demain, comment fait-on ?
Le calendrier des étapes et procédures

PUBLIC

Directrice-directeur général(e) des établissements intercommunaux, cheffe-chef de service eau et environnement des établissements intercommunaux, technicienne-technicien des syndicats de bassins versants, technicienne-technicien de rivière.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU

Lundi 25 avril 2016 de 9h00 à 16h30

à Rouen dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie
10 quai de la Bourse.

CONTACTS

Danièle Lebailly, conseillère formation

Sophie Levayer, secrétaire formation

sophie.levayer@cnfpt.fr

INSCRIPTION

POUR LES AGENTS TERRITORIAUX

L'inscription se réalise en ligne à l'adresse suivante

<https://inscription.cnfpt.fr/> le code du stage DL602002.

Vous ne retrouvez plus vos codes d'accès ? [cliquez ici](#)

POUR LES AGENTS DE L'ETAT

Merci d'adresser un mail à sophie.levayer@cnfpt.fr

Le déjeuner et les frais de déplacement ne sont pas pris en charge dans le cadre des journées d'actualité.